

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association FABRIQUE DE MUSIQUE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association FABRIQUE DE MUSIQUE domiciliée 2070 rue du Mont Criquet 27800 SAINT VICTOR D'EPINE pour un concert rue de la République le samedi 2 juillet 2022 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 500 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 8 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine